

Dispenser les activités d'un programme d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) et d'Education pour la santé des patients

17-18 septembre, 8-9 octobre, 13-14 décembre 2018 - LYON



OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

- Connaître le cadre réglementaire de l'éducation thérapeutique du patient (ETP) et identifier les conditions nécessaires pour être autorisé à porter un programme.
- Prendre conscience de ses représentations de la maladie chronique et de la relation soignant/soigné.
- S'approprier les principes de la promotion de la santé.
- Découvrir les processus de changement de comportement.
- Appréhender les enjeux et modalités de la relation éducative avec les patients dans le quotidien de la prise en charge.
- Savoir adapter la méthodologie de projets aux programmes d'ETP et aux parcours éducatifs individualisés, identifier les freins et leviers.
- Découvrir et expérimenter des outils et techniques d'animation mobilisables dans des actions éducatives individuelles et/ou collectives.
- Connaître les ressources disponibles pour aider à élaborer et/ou mener un programme d'ETP et d'éducation pour la santé des patients.



PUBLICS et PRÉREQUIS

Professionnels médicaux, paramédicaux missionnés par leur institution pour élaborer/réaliser un programme d'Education Thérapeutique du Patient. Il n'y a pas de pré-requis spécifiques pour accéder à cette formation.



MODALITÉS

Formation en présentiel de 6 jours (42 heures).
Groupe de 10 à 15 participants.
Alternance de phases d'acquisition /perfectionnement de connaissances/compétences, et d'analyse des pratiques et de la posture professionnelles.



FORMATEURS

Elise VALLIET et Adeline MICHEL, formatrices en promotion de la santé à l'IREPS ARA.



LIEU ET HORAIRES

IREPS Auvergne-Rhône-Alpes
9 quai Jean Moulin, 69001 Lyon.
17-18 septembre, 8-9 octobre, 13-14 décembre 2018.
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



PROGRAMME

Jour 1

- Les représentations de l'ETP et de la promotion de la santé.
- Le cadre réglementaire de l'ETP.

Jour 2

- Les déterminants de la santé.
- La démarche de promotion de la santé
- Les processus de changement de comportement.
- La relation éducative en situation de soins.

Jour 3

- Les compétences requises en ETP.
- Le bilan éducatif partagé.
- Les techniques de l'entretien motivationnel.
- La place du patient dans un programme d'ETP.

Jour 4

- La méthodologie de projets.
- Les compétences d'auto-soins et d'adaptation.
- Les parcours éducatifs individualisés.

Jour 5

- Les animations collectives en éducation thérapeutique du patient.
- Les techniques d'animation collectives.

Jour 6

- Les méthodes et outils d'évaluation de programmes d'ETP.
- Les ressources disponibles pour la conception et la réalisation de ces programmes.
- Les parcours éducatifs individualisés.

Tarif : 1050€

Formation permettant la délivrance d'un certificat de 40h, conformément à l'Arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient.

Validation de la formation

Emargement et suivi de présence par demi journée. Evaluation des acquis par questionnaire en fin de formation.



INSCRIPTION

Je souhaite m'inscrire à la formation

DISPENSER LES ACTIVITÉS D'UN PROGRAMME D'ETP ET D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ DES PATIENTS

17-18 septembre, 8-9 octobre, 13-14 décembre 2018 - Lyon

Merci d'écrire lisiblement pour recevoir votre confirmation d'inscription par mail.

STAGIAIRE

NOM : Prénom :

Profession / fonction :

Adresse (si inscription à titre individuel) :

Tél. :

Email :

ORGANISME / EMPLOYEUR

Nom ou Raison sociale :

Adresse :

Nom et prénom du référent formation :

Tél. :

Email :

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Si le contact de facturation est différent, la facture est à adresser à :

Nom :

Email :

Vous vous inscrivez en tant que :

- Salarié(e) bénéficiant d'un financement par l'employeur ou OPCA ou PACIF
- Personne en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public
- Personne en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement OPCA
- Particulier à vos propres frais
- Bénévole
- Autres. Précisez :

*Nombre de participants limité à 15 personnes (2 personnes maximum par structure).
Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Les frais d'hébergement, de
restauration et de déplacement sont à la charge du participant.*

*Une convention de formation vous sera envoyée avant le début de la formation.
Elle sera à nous retourner signée et accompagnée de votre règlement.*

Bulletin à retourner
par mail ou courrier
avant le 27 août 2018 à
IREPS Auvergne-Rhône-Alpes
9 quai Jean Moulin
69001 Lyon
formation@ireps-ara.org